

## FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

## FO SIS FAVORABLE A L'ANONYMISATION DES SAPEURS-POMPIERS EN CAS DE DEPOT DE PLAINTE

Le lundi 11 février 2019, FO SIS a été auditionné durant 1 heure au Sénat dans le cadre de l'examen d'une proposition de Loi.

Ce texte donnerait la possibilité de recourir au dispositif d'anonymisation aux sapeurs-pompiers lors d'un dépôt de plainte, comme cela est prévu pour les policiers, gendarmes, agents des douanes et services fiscaux.

## FO SIS s'est prononcé favorablement à ce projet de Loi.

Nous avons au cours de cette audience développé plusieurs pistes pour renforcer plus globalement la sécurité des sapeurs-pompiers.

Il est urgent que Monsieur Christophe Castaner ministre de l'Intérieur rencontre notre organisation syndicale en bilatérale, pour entendre nos propositions pour protéger en amont les sapeurs-pompiers et répondre à nos revendications qui sont :

- Une réelle reconnaissance de notre profession avec son classement en profession à risques ;
- Une revalorisation significative de la prime de feu ;
- Une augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels.

FO SIS DEMANDE A NOS ELUS

DE PROTEGER LES SAPEURS-POMPIERS

AVEC AUTANT DE PASSION ET D'ENERGIE

QUE LES SAPEURS-POMPIERS PROTEGENT LA POPULATION.